



Mémoires des Sages et Sentier des Braves

Accompagnement aux actes de la vie quotidienne
Grilles tarifaires avant crédit d'impôt applicable à partir du 01/08/2022

Papa Plumes		Liberté			Tribu			
		1	2	3	1	2	3	4
Nombre de passages par semaine		1 à 2	2 à 4	Sup à 4	Sup à 4			
Mémoires des Sages / Sentier des Braves	Sans abonnement	26,54 €	27,04 €	27,54 €	29,04 €	30,04 €	31,04 €	32,04 €
	Tarif HT	25,16 €	25,63 €	26,10 €	27,53 €	28,47 €	29,42 €	30,37 €
Forfait mensuel Tribu					20,00 €			
Tarif HT					18,96 €			
Coûts de déplacement spécifique		0,49 €			0,49 €			
Tarif HT		0,46 €			0,46 €			

Majoration 25% dimanche et jours fériés								
Papa Plumes		Liberté			Tribu			
		1	2	3	Equipe	Famille	Clan	Nation
Mémoires des Sages / Sentier des Braves	Majoration 25% dimanches et jours fériés	6,64 €	6,76 €	6,89 €	7,26 €	7,51 €	7,76 €	8,01 €
		6,29 €	6,41 €	6,53 €	6,88 €	7,12 €	7,36 €	7,59 €

Coût réel après crédit d'impôt

Papa Plumes		Liberté			Tribu			
		1	2	3	1	2	3	4
Nombre de passages par semaine		1 à 2	2 à 4	Sup à 4				
Mémoires des Sages / Sentier des Braves	Sans abonnement	13,27 €	13,52 €	13,77 €	14,52 €	15,02 €	15,52 €	16,02 €
	Tarif HT	12,58 €	12,82 €	13,05 €	13,76 €	14,24 €	14,71 €	15,18 €
Forfait mensuel tribu					10,00 €			
					9,48 €			
Coûts de déplacement spécifique		0,25 €			0,25 €			
		0,23 €			0,23 €			

Information grilles tarifaires	
Un devis personnalisé et gratuit est établi systématiquement pour toute prestation, quel qu'en soit le montant, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.	
Nos prestations vous sont proposées sous réserve de couverture par notre agence. Taux de TVA appliqué: 5,5% Frais kilométriques :	
Pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, une facturation de 0.49 € TTC (0.46 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.	
Avantage fiscal : Papa Plumes étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.	

Les options supplémentaires ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts,

Les tarifs sont établis dans le respect de l'arrêté du 18/12/2021 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement.